



RÉSIDENCE CHARBONNEAUX

55 Avenue de Laon – 51100 REIMS

Tél. : 03 26 88 67 84

Courriel : residence-charbonneaux@crous-reims.fr



NOTE D'INFORMATION AUX RESIDENTS

LE SECRETARIAT EST OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI

DE 9H A 12H30 ET DE 13H30 A 16H30

Votre arrivée

Etat des lieux : Le formulaire est à rendre sous 8 jours après votre arrivée.

Badge d'accès à la résidence : Il vous est remis lors de votre arrivée ainsi que la clé de votre logement. Votre trousseau de clés est personnel et vous sera facturé en cas de perte et/ou de dégradation.

Demande Allocation logement. : Le dossier est à remplir le mois de votre arrivée, sur internet, sur le site de la CAF (www.caf.fr). Vous devez imprimer le récapitulatif de votre demande en ligne et le déposer au secrétariat qui se chargera d'envoyer les documents.

Tout au long de l'année

Modalités de paiement du loyer :

- Date limite de paiement : le 10 du mois en cours
- Moyens de paiement :
 - en ligne : sur le site internet du CROUS de Reims : www.crous-reims.fr
 - par espèces auprès du secrétariat de la résidence
 - par carte bancaire auprès du secrétariat de la résidence
 - par virement bancaire : le RIB est disponible auprès du secrétariat (sur le libellé doivent apparaître : vos Nom, prénom, nom de la résidence et numéro de logement)
 - par chèque bancaire libellé à l'ordre de « régie Charbonneaux » (au verso indiquez : vos Nom, prénom et numéro de logement).

Demande de justificatifs ou d'interventions :

- Des formulaires sont disponibles à l'accueil :
 - - justificatifs délivrés sous 48 h
 - - Interventions : délai selon disponibilité de l'agent

Services :



Ascenseur



Internet



Laverie



Parking



WI First



Salle d'étude (ouverte du lundi au vendredi de 8 h à 12h et de 14h à 22h)



Les ordures ménagères sont à déposer aux emplacements prévus à cet effet (tri sélectif)

Votre logement



non-fumeur

Tous nos logements en résidence sont meublés (lit avec matelas, bureau, chaises, rangements) et disposent d'une connexion WIFI.

Appartements (Studios, T1bis) :

- De 18m² (studios T1) à 30m² (T1Bis) ;
- Equipées de salle de bains avec toilettes, baignoire et lavabo ;
- Réfrigérateur ;
- Cuisinette avec 2 plaques électriques, évier et rangements.

ATTENTION : les éléments suivants ne sont pas fournis :

- Linge de lit (housse de matelas, draps, couette, oreiller, ...).
- Ustensiles de cuisine (assiettes, verres, couverts, casseroles, ...).

Votre départ

Le logement est attribué du 1^{er} septembre *au 31 août* de l'année suivante. Vous pouvez quitter votre logement plus tôt sous-réserve d'avoir déposé un préavis de départ un mois à l'avance. Tout mois entamé devra être payé.

Lors de votre départ à la remise des clés, si votre logement n'est pas entretenu, un forfait ménage vous sera facturé, ainsi que les dégradations ou réparations non déclarées au préalable.

Si vous souhaitez conserver votre logement pour l'année suivante, adressez-vous au secrétariat de votre résidence dès le mois d'avril (conditions à remplir). Vous devrez payer les mois de juillet et d'août.

TOUT MANQUEMENT AU RÈGLEMENT DE LA RÉSIDENCE SERA SANCTIONNÉ.

***NOUS VOUS INFORMONS QUE LE CROUS DE REIMS SE RÉSERVE LE DROIT DE PROCÉDER A DES
CONTROLES D'HYGIENE ET DE SÉCURITÉ DES LOGEMENTS.***